



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 7 mars 2022, à l'adoption des règlements suivants :

- Règlement n° 300-1-2022 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement numéro 300-2021 concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin;*
- Règlement n° 303-2022 intitulé : *Règlement abrogeant le règlement no 030-2002 aux fins de prévoir en l'établissement et au maintien d'une assurance collective au bénéfice des employés de la Ville de Lavaltrie;*

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 9 mars 2022.

Marie-Josée Charron, greffière